

Projets Interculturalité 2026-2027

ADAGE → Mes Démarches Moselle → bilan financier → paiement

Synthèse opérationnelle du webinaire du 16 septembre 2026

Principe de référence : ce tutoriel reprend prioritairement les consignes données lors du webinaire du 16 septembre 2026. En cas de différence avec d'anciens supports, les indications du webinaire font foi.

1. Le principe : deux démarches successives

Lorsqu'un projet lié à l'allemand ou, plus largement, aux langues germanophones et aux projets transfrontaliers sollicite un cofinancement Région Grand Est / Département de la Moselle, deux démarches distinctes sont nécessaires.

ÉTAPE	À FAIRE
1	Saisir d'abord le projet dans ADAGE, volet « Interculturalité ».
2	Effectuer ensuite la demande de financement dans Mes Démarches Moselle.

À retenir : ADAGE recense et valorise le projet ; Mes Démarches Moselle permet de solliciter les cofinancements..

2. ADAGE : rôle et calendrier

ADAGE permet de recenser institutionnellement les projets menés avec les élèves. Pour les projets concernant l'allemand, la saisie s'effectue dans le volet bleu « Interculturalité ».

- rencontres et échanges avec une classe partenaire ;
- sorties et visites de sites de la Grande Région ;
- théâtre, littérature, concerts, festivals et concours ;
- interventions de partenaires ;
- fêtes et traditions ;
- projets linguistiques et culturels ;
- rallyes et découvertes de villes ou de sites germanophones.

Calendrier 2026-2027 : le volet Interculturalité est ouvert du 15 juin au 6 novembre 2026. Une saisie avant la mi-octobre est souhaitée, dans la mesure du possible, afin de laisser le temps nécessaire à la relecture et à la validation.

3. Renseigner correctement le projet dans ADAGE

Le projet doit être suffisamment précis pour permettre d'en comprendre immédiatement la finalité, les objectifs et le déroulement.

- classes et effectifs concernés ;
- descriptif du projet ;
- objectifs pédagogiques, linguistiques et culturels ;
- déroulement et principales étapes ;
- partenaires éventuels ;
- rencontres, déplacements ou interventions prévus ;
- restitution ou production finale envisagée.

Restitution : indiquer explicitement la réalisation finale : vidéo, exposition, livret, voyage, roman-photo, spectacle, etc.

4. Construire le budget prévisionnel

Le budget présenté dans ADAGE doit être équilibré : le total des recettes doit correspondre au total des dépenses.

Cas 1 – Échange ou appariement avec un partenaire ~~allemand~~ allemand ou de la Grande Région

Le financement peut atteindre 60 % du coût du projet. Les 40 % restants correspondent aux cofinancements apportés, par exemple, par la commune, l'école (cooperative scolaire), une association de parents ou les familles.

Exemple pour un projet de 1 000 €	Montant
Cofinancements	400 €
Région Grand Est <u>via le GIP FTLV</u>	300 €
Département de la Moselle	300 €

Cas 2 – Autre projet interculturel

Pour une sortie culturelle, un rallye, un marché de Noël, une intervention théâtrale, etc., le financement peut atteindre 50 %.

Exemple pour un projet de 1 000 €	Montant
Cofinancements	500 €
Région Grand Est	250 €
Département de la Moselle	250 €

ATTENTION – champ « financement demandé » : dans ADAGE, indiquer 0 €. La demande doit être ventilée entre Région Grand Est et Département de la Moselle, conformément à la procédure transmise par le Centre Transfrontalier de Saint-Avold.

Cas particuliers : certains dispositifs ont des modalités spécifiques, voire une prise en charge à 100 %. Dans ce cas, se rapprocher du conseiller pédagogique référent avant de renseigner le budget.

5. Exporter le projet ADAGE en PDF

Une fois la saisie ADAGE terminée, exporter le projet au format PDF. Ce document atteste de la saisie dans ADAGE et devra être déposé en pièce jointe sur Mes Démarches Moselle.

6. Mes Démarches Moselle : demander le financement

La seconde démarche est indispensable pour solliciter les cofinancements du Département de la Moselle et de la Région Grand Est.

- décrire précisément le ~~projet~~ projet ;
- renseigner le budget prévisionnel ;
- faire apparaître l'ensemble des dépenses et des recettes ;
- renseigner les différents cofinancements ;
- indiquer les montants sollicités auprès du Département et de la Région ;
- joindre le PDF extrait d'ADAGE.

Calendrier Mes Démarches Moselle : ouverture annoncée pour la ~~seconde-première~~ quinzaine d'~~octobre~~ septembre 2026 ; date limite de saisie : 22 novembre 2026. Il est conseillé de déposer le dossier le plus tôt possible.

7. Après le dépôt : examen et calendrier du financement

Une commission réunissant des représentants du Département, de la Région et de l'Académie examine généralement les projets à la mi-janvier. La répartition initiale entre Région et Département peut ensuite être ajustée selon les enveloppes disponibles, sans modifier le taux global de soutien retenu pour le projet.

Pour les projets soutenus par le Département, un vote intervient ensuite en commission départementale, généralement entre mars et mai, voire juin. La subvention n'est donc pas versée avant la réalisation du projet : il faut anticiper la trésorerie nécessaire.

Pour les projets cofinancés par la Région Grand Est, le GIP FTLV établit une convention avec l'école.

A noter, des subventions intercommunales sont mobilisables pour le territoire du Val de Rosselle.

8. Après le projet : le bilan financier

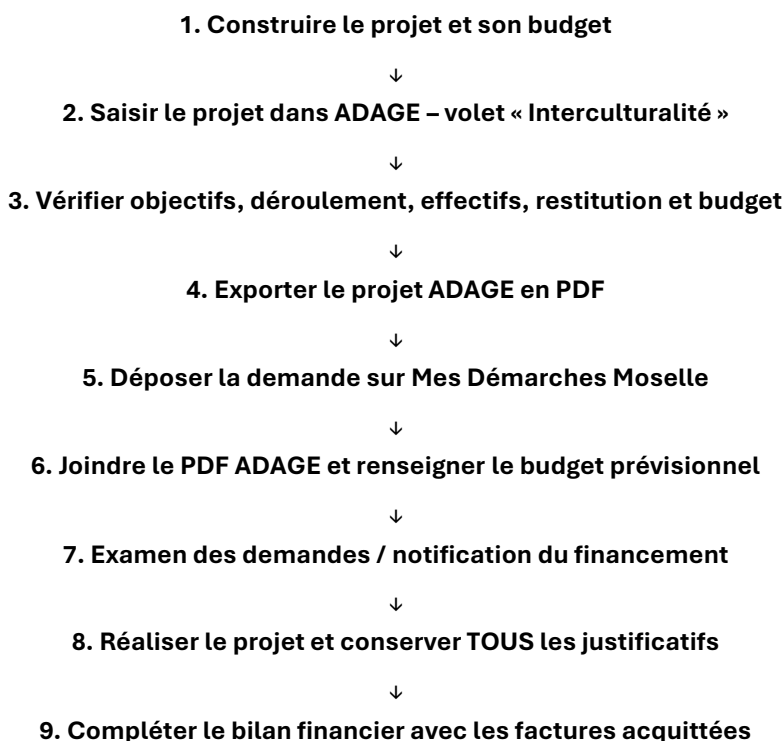
Le bilan financier reprend toutes les dépenses réelles du projet, y compris celles directement prises en charge par un partenaire. Si une commune finance le transport, par exemple, une copie de la facture correspondante doit être intégrée aux justificatifs.

Factures acquittées : pour permettre la mise en paiement, les factures doivent être réglées et comporter le cachet de l'école, la signature du directeur ou de l'enseignant responsable du projet et la date de règlement. Un simple ticket de caisse non identifiable peut empêcher le traitement de la dépense.

9. Partenariat avec une école allemande

Dans le cadre d'un partenariat entre une école mosellane et une école allemande ou de la Grande Région, c'est l'école mosellane qui effectue la saisie dans ADAGE puis, le cas échéant, dans Mes Démarches Moselle. Le soutien du Département et de la Région concerne l'école française.

10. Le circuit à retenir





10. Versement de la subvention

DATES À RETENIR ADAGE – Interculturalité : 6 novembre 2026 au plus tard (saisie souhaitée avant la mi-octobre). |
Mes Démarches Moselle : 22 novembre 2026 au plus tard.

11. En cas de difficulté

Pour une difficulté liée à ADAGE ou à un projet particulier, les conseillers pédagogiques de secteur et Pascal Legout peuvent être sollicités. Pour une difficulté concernant Mes Démarches Moselle, Mme Geraci a indiqué rester disponible pour accompagner les écoles dans leur saisie.